

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA),

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 8

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : Messieurs JP. LARDY, A. CHIRAUSSSEL
F. JOUFFRE, P. MANENT et Mesdames M.
DUBOIS et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Messieurs C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Lancement de la consultation en vue de la passation d'un marché public de prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

Le Président informe l'assemblée que le marché 2017-03 signé avec l'entreprise PLANCHER ENVIRONNEMENT, pour la collecte des déchets ménagers et assimilés concernant 8 communes sur le secteur d'Antraigues, la commune de Lavilledieu et le marché d'Aubenas le samedi matin, prend fin au 31 juillet 2018.

Il précise que conformément à la délibération DEL n°21022017-03 du 21/02/2017, relative aux délégations de pouvoir du conseil au Président, il lui est nécessaire d'être autorisé au lancement de la consultation dès lors qu'il s'agit d'une procédure formalisée (appel d'offres notamment). Aussi, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser au lancement de la consultation et à la préparation du dossier de consultation des entreprises (DCE) dans les conditions suivantes :

- Marché pour 3 ans (1 an renouvelable deux fois sans pouvoir excéder 3 ans),
- Montant prévisionnel global estimatif (3 ans) : compris dans une fourchette de 560 000 € à 600 000 € HT,
- Procédure formalisée : appel d'offres.

A l'issue de la procédure, le marché sera attribué par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président au lancement et à la préparation de la consultation en vue de la passation d'un marché de prestation de services pour la collecte des déchets ménagers et assimilés dans les conditions susvisées.
- Précise que le choix du prestataire sera soumis à délibération ultérieure à l'issue de la consultation et au vu du rapport d'analyse des offres
- Autorise le Président aux formalités nécessaires à l'application des présentes.

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
trasmis au sous-préfet de
Largentière le
en date du **01 JUIN 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2018
Le Président, Louis BUFFET

